

Questions orales

Monsieur le Président, en ce qui concerne l'utilisation du dollar canadien, je pense qu'il y a une ambiguïté de créée délibérément par le chef de l'opposition et le premier ministre du Québec. Ils parlent de l'utilisation du dollar canadien, mais, en même temps, le chef de l'opposition, à deux reprises, soit à Ahuntsic la semaine passée et à Portneuf il y a à peu près six à huit mois, a dit très clairement que c'était l'intention des séparatistes d'abandonner la certitude du dollar canadien pour l'inconnu du dollar québécois.

Lorsqu'on se pose la question: Comment se fait-il qu'on tient ce double langage? On le sait fort bien, M. Parizeau a écrit dans *L'Actualité* que ce n'était qu'une ruse, que son intention était de faire prévaloir le dollar canadien, mais que, ultimement, ce qu'il voulait, c'est avoir le dollar québécois.

* * *

LA CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

L'appel désespéré du chef du camp du non, M. Daniel Johnson, au premier ministre du Canada portait non seulement sur la société distincte mais également sur le droit de veto du Québec et sur l'élimination des chevauchements et dédoublements entre le gouvernement fédéral et celui du Québec. Et ces éléments sont distribués présentement par le camp du non par le directeur général des élections.

Puisque le communiqué conjoint est absolument muet sur la question du droit de veto et de l'élimination des chevauchements, le ministre des Affaires intergouvernementales peut-il nous dire si le premier ministre se rendra à la supplication de M. Johnson et fera connaître son point de vue aux Québécois avant le 30 octobre sur ces deux autres questions?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, l'opposition officielle essaie clairement de noyer le poisson et elle répand des notions tout à fait contraires à la vérité. Parce que dans le cas de la société distincte, le chef du camp du non et le premier ministre ont indiqué très clairement leur position.

Dans le cas du droit de veto, le manifeste du non est clair, et le premier ministre a indiqué aussi clairement que tous les membres du comité du non l'approuvent. Mais le problème auquel nous faisons face maintenant dans le référendum, c'est que l'opposition officielle essaie de faire croire que le référendum est à propos d'autre chose que la séparation. Or, nous devons répéter et répéter que ce que le Bloc québécois et le Parti québécois essaient de faire, ce que leurs chefs affirment clairement, c'est qu'ils veulent séparer le Québec du Canada. Il n'y a pas d'autre vérité, et les questions de l'opposition ont pour but de faire croire aux Québécois quelque chose qui ne correspond pas à la vérité. La question, c'est la séparation.

• (1435)

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le président du comité du non a été très clair en lançant cet appel pressant au premier ministre de faire connaître son point de vue sur la société distincte, le droit de veto et l'élimination des chevauchements avant le 30 octobre et ça, c'est Daniel Johnson qui l'a dit.

Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à cacher ses véritables intentions aux Québécois? Que voulez-vous cacher encore aux Québécois?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, malheureusement, lorsqu'on parle de choses à cacher aux Québécois, je crois que nous avons et nous pouvons prouver que nous avons dit ce qui allait se passer et ceux qui ont essayé de faire croire aux Québécois que le partenariat est possible, ce sont les membres de l'opposition.

Ceux qui ont essayé de faire croire qu'un grand nombre de Québécois pouvaient garder leur passeport canadien, ce sont les membres de l'opposition. Ceux qui essaient de faire croire qu'il sera possible pour les Québécois de garder le dollar canadien, ce sont encore les membres de l'opposition.

Alors, je vous soumetts, monsieur le Président, que ceux qui essaient de faire des histoires, dire des histoires, conter des histoires aux Québécois, ce sont les membres de l'opposition. Ce qui est la question, le 30 octobre, c'est encore une fois la séparation. C'est ce que disent les chefs du Parti québécois et du Bloc québécois et c'est cela, la vérité.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Les employés des forces armées peuvent bénéficier d'une indemnité non imposable d'absence du foyer pendant une période allant jusqu'à un an lorsqu'ils sont affectés. Des documents obtenus aux termes de la Loi sur l'accès à l'information indiquent que, pendant trois ans, l'ancien major-général Armand Roy a obtenu plus de 50 000 \$ en indemnités d'absence non imposables. C'est scandaleux.

Presque tous les jours, je prends la parole à la Chambre et j'interroge le ministre au sujet de la mauvaise gestion de son ministère. Qu'est-ce que le ministre a à répondre à cela aujourd'hui?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, au nom du ministre de la Défense nationale, et en tant que secrétaire parlementaire, pour répondre à la question du député, qui a siégé longtemps avec moi comme membre du comité mixte spécial sur la défense. . .